
GRUPE DE TRAVAIL A – INTÉGRATION EUROPÉENNE

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL

1. Contexte

Le Comité national des paiements scripturaux (CNPS) et le Comité de Pilotage de la Filière Fiduciaire (CP2F) ont fusionné le 4 octobre 2022, en raison de la complémentarité des domaines d'activité concernés et de la nécessité croissante de développer une vision holistique des défis stratégiques des paiements.

Le Comité National des Moyens de paiement (CNMP) issu de cette fusion s'appuiera sur quatre groupes de travail permanents portant sur les thématiques suivantes : (A) l'intégration européenne ; (B) la dématérialisation des paiements des professionnels ; (C) les usages innovants des paiements du quotidien ; (D) les enjeux du domaine fiduciaire.

2. Mission du GT A : intégration européenne

L'intégration de la France dans l'Union Européenne implique une forte interconnexion avec les autres économies des pays de l'Union. En tant que rouage essentiel de l'économie, le secteur des paiements se doit de tenir compte de ces fortes interactions pour faciliter les échanges entre la France et les autres pays européens. En outre, le secteur des paiements de détail fait partie des activités dites de réseaux, qui impliquent d'importantes économies d'échelles lorsque le réseau s'agrandit. Ces deux constats rendent nécessaire de penser également les paiements au niveau européen.

L'intégration européenne des paiements est bien avancée puisqu'une monnaie unique fiduciaire est présente dans la très grande majorité des États-membres. Les échanges en monnaie scripturale sont également rendus possibles par l'espace SEPA et grâce à l'intervention des réseaux internationaux de carte de paiement pour les paiements du quotidien. Toutefois, cette intégration est inachevée du fait de la forte dépendance des acteurs européens aux solutions extra-européennes sur ces paiements du quotidien et de l'absence de solution de paiement innovante avec une portée paneuropéenne (exemple des paiements mobiles).

Le groupe de travail A « intégration européenne » aura donc vocation à réfléchir et agir pour contribuer à une meilleure intégration européenne des paiements. Les principales actions qu'il mettra en œuvre à cette fin seront : une veille des travaux des autorités européennes, une coopération avec les autres organisations européennes en charge des paiements (notamment les comités des paiements), et un suivi des projets structurants (solutions mobiles, euro numérique).

3. Détail des travaux

Les travaux du groupe A s'inscrivent pleinement dans la continuité des travaux effectués par les groupes de travail n°1 et 5 du CNPS portant sur les sujets suivants :

- **Soutenir la stratégie européenne de développement de l'usage du virement instantané :**
 - Suivre et faciliter la mise en œuvre du projet de la Commission européenne de révision du règlement SEPA, publié le 26 octobre 2022, pour favoriser le développement du virement instantané dans le corpus réglementaire européen, en lien avec les groupes B et C ;
 - Coordonner la position de la Place pour la mise en place de nouvelles solutions de paiement paneuropéennes assises sur le virement instantané (ex : EPI...).

- **Assurer la veille sur les grands projets européens des paiements :**
 - Information régulière sur l'avancement des principaux projets européens, le cas échéant en invitant les porteurs de ces projets à éclairer le CNMP sur leur contenu ;
 - Partager la position de la Place française et suivre la mise en œuvre de ces projets à l'échelon national, en particulier l'adhésion de la communauté française.

- **Assurer en particulier le suivi du projet d'euro numérique de la BCE :**
 - Information régulière de l'état d'avancement de la phase d'investigation placée sous l'égide de la BCE, notamment des réunions et documents partagés au niveau de l'ERPB, ainsi que des initiatives législatives européennes qui y sont liées ;
 - Coordonner les positions de Place sur le sujet.

- **Suivre les projets nationaux et européens relatifs à l'identité numérique :**
 - Suivi des travaux sur la révision du règlement eIDAS et des développements du marché sur l'usage d'identité numérique privées dans les domaines du paiement ;
 - Veille sur les travaux de la Commission européenne visant à créer un portefeuille d'identité numérique intégré sur les téléphones mobiles des citoyens européens.

- **Assurer l'interface avec les instances de Place européennes** afin de relayer les positions françaises et informer la Place française des priorités européennes :
 - Suivi des travaux de l'ERPB et de l'EPC et points réguliers pour informer les membres des sujets discutés au sein des instances européennes ;
 - Définition d'une position de la Place française lorsque cela fait l'objet d'un consensus sur les sujets abordés par l'ERPB et l'EPC.

- **Faire entendre la voix du CNMP auprès des autorités européennes** sur l'ensemble des sujets relatifs aux paiements de détail :
 - Suivi des travaux réglementaires européens (ex : bilan et révision de la DSP2) et coordination des réponses aux consultations publiques des instances européennes (Commission Européenne, Eurosysteme, ERPB, EPC...) en lien avec les autres groupes de travail ;
 - Organisation de réunions *ad hoc* avec les autorités européennes afin de défendre les positions de la Place française.

- **Entretenir les relations avec les autres comités nationaux des paiements** en Europe afin d'identifier les bonnes pratiques locales et de partager les positions de la Place française :
 - Établir le contact avec plusieurs comités nationaux des paiements pour lesquels le GT1 du CNPS avait identifié des points d'accroche ;
 - Maintenir un dialogue régulier avec ces comités et les comités des principales économies européennes ;
 - Organiser des réunions ou événements communs.

4. Animation et participation

L'animation du groupe est confiée conjointement à la Banque de France et à la Direction générale du Trésor.

Les participants au groupe de travail doivent disposer d'une forte expertise technique et justifier d'une solide expérience dans le secteur des paiements. Ils auront pour mission d'assurer le suivi des travaux des Places françaises et européennes visant à renforcer la coopération et l'intégration européennes. Le groupe aura également vocation à participer à la formalisation d'une position de Place française quand cela sera nécessaire. Les participants peuvent ne pas être membres du CNMP. Les membres du groupe seront nommés par la Présidence du Comité national des moyens de paiement sur proposition des animateurs du groupe, à l'issue d'un appel à candidatures.

Une participation régulière aux réunions du groupe est attendue. Un planning semestriel des réunions sera proposé dès le lancement des travaux. Des sous-groupes de travail pourront être constitués en cas de besoin spécifique et ponctuel. Une attention sera accordée à la bonne articulation des travaux avec ceux conduits dans les trois autres GT du CNMP.

5. Fonctionnement

Le groupe rapporte directement au CNMP, auquel il rend compte de ses travaux lors des séances plénières.

6. Calendrier des travaux

Le groupe de travail A sera créé à l'issue d'un appel à candidature et se réunira pour les premières fois les 18 novembre et 9 décembre en miroir des réunions de l'ERPБ sur l'euro numérique ; il a vocation à se réunir régulièrement jusqu'en 2024, date de fin de la période de mise en œuvre de la seconde stratégie nationale 2019-2024.

Les livrables du groupe de travail pourront prendre la forme d'éléments de communication, de réponses du Comité à des consultations publiques et d'analyses sur l'état et les besoins du marché.